

encore si loin de nous. Mais ce que l'on croyait solide était déjà rompu ; tout l'édifice de la vieille morale a croulé, comme ces cadavres qui tombent en poudre au premier attouchement. Il faut maintenant que cette poussière même s'évole. La république sociale y a pourvu en décrétant l'éducation uniforme, gratuite et obligatoire, et en chargeant le corps enseignant de cette mission auguste. Il saura la remplir ; au milieu des débris de l'ancienne société, seul il reste debout pour façonner la société nouvelle. Partout une organisation habile nous avait préparé le terrain, partout nous l'avons occupé sans résistance. Nous avons vaincu par le doute, nous saurons régler par l'affirmation et gouverner par la foi. Ne craignez pas que le corps enseignant laisse entamer les vérités dont il a le dépôt et permette d'élever autel contre autel. La tactique dont il s'est servi lui a réussi trop bien pour qu'il souffre qu'on l'emploie contre lui. Vous l'avez compris ; comptez sur sa vigilance pour faire exécuter les lois qui garantissent le peuple de tout enseignement contraire à celui de la révolution. Toute voix suspecte qui voudra s'élever sur un point quelconque du territoire sera immédiatement tuée.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

C'est l'inquisition.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Oui, l'inquisition pour la liberté. Le corps enseignant ne rougira pas de l'employer et saura l'exercer, s'il le faut, avec rigueur. Pourquoi donc le fatuisme aurait-il la permission de relever la tête plutôt que le royalisme, l'aristocratie ou la ploutocratie ? Monarchien, aristocrate, riche ou jésuite, c'est tout un. Je ne vois dans celui qui veut ranimer la superstition, comme dans celui qui veut relever le trône, qu'un traître et qu'un rebelle.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

A tout homme la liberté !

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A tout rebelle la mort !

LE MINISTRE DE LA MARINE.

Bravo ! Baisemain.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, à part.

Ils ont soif.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Citoyens, un seul danger menace l'instruction publique, ou plutôt un seul obstacle s'oppose à son action. Les fonds manquent. Le service de l'instruction gratuite exige une dotation considérable. Confians dans l'avenir, les instituteurs multiplient les efforts et les sacrifices. En attendant que le trésor puisse les rétribuer selon leurs services et leur rang, je demande qu'ils soient affranchis de tout impôt immobilier et personnel.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

C'est la main-morte.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Et qu'un prélèvement se fasse à leur profit sur tout revenu dépassant deux mille francs.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

C'est la dime.

LE VENGEUR.

Rien ne me semble plus juste. Parmi mes hommes, je reconnais à la pureté de leurs sentiments tous ceux qui ont passé par les mains des instituteurs communaux.

LE CONSUL, au ministre de l'instruction publique.

Tu prépareras le décret, et tu le feras précéder d'un rapport.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, bas au Vengeur.

Je te remercie.

LE CONSUL.

La parole est au ministre de la justice.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE.

Citoyens, à travers les difficultés inséparables d'une création, la nouvelle institution judiciaire commence à fonctionner admirablement. Je ne vous parle pas des tribunaux politiques ; leur dévouement et leur énergie sont au-dessus de tout éloge. Ils ont fait justice et ils ont tiré vengeance de tous les oppresseurs du peuple, de tous les persécuteurs de la liberté, de tous ces Cosaques en soutane, en robe et en habit brodé, qui rêvaient de s'imposer encore au genre humain. Tout à fléchi, tout s'est courbé, tout a passé sous le niveau. Le peuple voudrait des maîtres qu'il n'en trouverait plus ; la race en est anéantie ; il n'a plus d'autre maître que lui-même.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, à part.

Celui-là peut suffire.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE.

La justice civile s'organise rapidement. La grande institution du jury électif en matière civile, cette création à laquelle les plus fervens socialistes n'osaient croire, marche pour ainsi dire toute seule. Le pauvre, maintenant, n'a plus à craindre la prépondérance de la richesse et les ruses de la jurisprudence. Le bon sens et l'équité seuls prononcent et rendent sans frais leurs arrêts, dont les juges eux-mêmes, descendus de leurs sièges, assurent l'exécution. Ainsi beaucoup de pauvres injustement déposés sont rentrés dans les biens qu'on leur avait ravés de temps immémorial.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Et ceux qui les possédaient de temps immémorial en ont été dépouillés.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE.

Non ; ils les ont restitués, après en avoir dix fois et vingt fois reçu le prix des pauvres qui les ont si long-temps cultivé pour eux... Je m'étonne que l'on conteste la justice de cette opération. Dans mes discours, dans mes écrits, dans mon journal, ne l'ai-je pas vingt et cent fois indiquée comme le vœu du peuple et le besoin même de la conscience publique ? C'est alors qu'il fallait réclamer ; mais alors on voulait conquérir la popularité socialiste, et on se taisait.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Tu as raison. Honte et malheur à ceux qui sont tus lorsqu'ils fallait parler !

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Honte et malheur à toi, car tu n'as pas parlé !

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Oui, honte et malheur à moi !

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Ainsi tu renies le socialisme ?

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Je renie le brigandage.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Tu mérites la mort.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Je le sais, et c'est pourquoi je ne marche qu'avec la vie de plusieurs d'entre vous dans les mains.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Assassin !